

La Fédération Patrimoine et Environnement alerte sur le devenir des lieux de culte. Sans vouloir être trop pessimiste, elle se veut vigilante sur les solutions à apporter aux églises menacées.

Les églises rurales en danger

Patrimoine et Environnement a tenu son assemblée générale le 10 avril dernier à Rouen. Cette fédération d'associations reconnue d'utilité publique, est agréée par le ministère chargé de l'Ecologie et du Développement durable et par le ministère de l'Education. Elle fait partie du G8, instance de concertation et de réflexion auprès du ministère de la Culture. Elle réunit des femmes et des hommes qui militent pour le développement et la mise en valeur de l'environnement, du patrimoine archéologique, architectural et touristique de la France.

250
En France,
250 églises
sont menacées
de démolition

Constat d'abandon

L'association participe aux nombreuses actions locales et nationales en faveur de notre patrimoine. Elle défend de nombreux dossiers et a pris dernièrement position sur les églises en péril. A ce jour, 400 églises seraient concernées par ce problème en France. Devant ce constat d'abandon et de destruction d'églises, le conseil d'administration exige un référendum avant toute démolition. « *Trop peu d'élus, propriétaires de lieux de culte, jouent le jeu de la démocratie*

tains élus choisissent la restauration, d'autres la réaffectation des lieux ou la vente. D'autres encore la démolition. L'association regrette ce dernier choix

Le nombre d'édifices en péril ne cesse d'augmenter et les raisons sont multiples : désertion des fidèles, vols et dégradations, manque d'entretien, coûts de restauration trop élevés

participative. Pourtant, depuis la charte de l'environnement de 2005, la population a le droit de participer à l'élaboration des décisions qui impactent son environnement. »
Le nombre d'édifices en péril ne cesse d'augmenter et les raisons sont multiples : désertion des fidèles, vols et dégradations, manque d'entretien, coûts de restauration trop élevés. Cer-

sans concertation : « *Une église est un marqueur de civilisation important, c'est l'identité collective des habitants, qu'ils soient croyants ou pas... La destruction d'une église n'est pas anodin et nous prôtons le recours au référendum local avant toute démolition* ». Dans quelques communes où les administrés ont été consultés, les votants ont choisi en majorité la res-



Eglise de Bartly, dans le Pas-de-Calais. Des travaux de reprise des fondations de la charpente, de maçonnerie, de couverture, de menuiserie sont envisagés pour sauver l'édifice.

tauration : à Plouagat et Plou-nérin dans les Côtes d'Armor, à Saint Chamond dans la Loire, à Comines dans le Nord...

Les édifices en grande difficulté appartiennent dans leur grande majorité à des communes de moins de 2 000 habitants. Mais ces églises en danger ne sont pas toutes abandonnées. Elles sont souvent placées sous la vigilance d'associations de sauvegarde qui cherchent des moyens de leur sauvetage.

Détermination des associations de sauvegarde

En ce qui concerne les églises démolies, 22 ont été recensées depuis le début du 21^{ème} siècle. Depuis le 16^{ème} siècle, les cartographes identifient les villages et hameaux respectivement par des églises à clocher et des chapelles sans clocher. La Révolution fait disparaître provisoirement les symboles religieux sur les cartes. La paroisse disparaît au profit de la commune.

En 1905, la loi de séparation des églises et de l'Etat donne à chaque commune le droit et le devoir d'entretenir les édifices de culte. La loi de 1913, protectrice des monuments historiques, va provoquer une vague de classements et d'inscriptions des lieux de culte. Aujourd'hui, ce sont plutôt les sites qui ne sont pas classés qui font l'objet de menaces pressantes. En premières lignes, les grandes églises néo-gothiques

construites au 19^{ème} siècle, les édifices construits après la Seconde Guerre mondiale, démodés, construits hâtivement et à l'économie.

Patrimoine de proximité

Le regroupement paroissial qui recentre les offices au chef lieu paroissial et le coût de l'entretien d'un édifice qui a perdu sa vocation sociale sont les deux dangers de l'abandon des églises rurales. François Hamon, secrétaire général de l'Observatoire du patrimoine religieux, rappelle qu'il y a une trentaine d'années, ce sont les fours à pain et les lavoirs, lieux des anciennes sociabilités qui réunissaient les villageois, qui étaient sur la sellette. « *Aujourd'hui, le patrimoine de proximité, c'est l'église ou la chapelle du hameau, symbole d'une histoire collective et personnelle : s'il n'y a plus de témoins de la lessive et de la cuisson du pain, il y a encore des habitants qui ont connu l'église de leur baptême ou de leur mariage : aujourd'hui, pratiquants ou non, croyants ou non, ce sont eux qui engagent l'action de sauvegarde* ». Entre 2002 et 2013, 4 000 lieux de culte ont bénéficié de soutiens financiers pour des travaux de sauvegarde. 86 % d'entre eux sont la propriété de communes de moins de 2 000 habitants.

Utilisation à des fins culturelles

De par la loi de 1905, le plus

et le mécénat d'entreprise. A côté des grands mécènes qui accompagnent les projets de la Fondation, des clubs de mécènes départementaux et régionaux se développent, regroupant des PME qui s'impliquent dans le patrimoine de proximité. Le coût des travaux restant à la commune est ainsi allégé et devient plus accessible.

GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

Les fonds proviennent en premier lieu de la générosité publique. Ce « *mécénat populaire* » exprime bien l'attachement que portent les populations à leur patrimoine de proximité. En 2013, ce sont 41 000 donateurs qui se sont mobilisés en faveur de 2 500 souscriptions. A cela s'ajoute les fonds propres de la Fondation du Patrimoine

grand nombre de communes françaises fait tout son possible pour préserver le patrimoine culturel. 250 églises seraient aujourd'hui menacées de démolition. Des associations de sauvegarde regroupent des passionnés, croyants ou non croyants, tenant à la présence symbolique de l'église, se démenant partout en France. Les autorités diocésaines ont du mal aujourd'hui à défendre des églises pour lesquelles elles n'ont plus de desservants et de fidèles. La question d'un avenir profane se pose donc pour elles. « *Il y a des utilisations à des fins culturelles qui semblent des solutions compatibles avec la dignité du lieu* » pense Pierre Lagarde, ancien producteur et réalisateur de l'émission « *Chefs d'œuvres en péril* » : auditoriums, musées, expositions, concerts... D'autres utilisations sont plus discutables selon lui : gymnase, cinéma, restaurant, hôtel... « *Les églises étaient utiles comme lieux de rassemblement et de célébration sous la protection de leurs saints patrons. Nous n'avons pas à nous poser la question de leur utilité actuelle pour les respecter et les sauvegarder* », conclut Kléber Rossillon, président de la Fédération Patrimoine et Environnement.

CATHERINE HENNEBERT